

**PROCES VERBAL SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, 20 novembre à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 15/11/2024 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Pinçon Fabienne, Adjointe au Maire.

PRESENTS		Mme Fabienne PINÇON	M. Arnaud PERROUX
	Mme Dominique RIBOUILLEAULT	M. Michel MINGOT	Mme Sylvie MANCEAU
	M. Bernard OLSZTYNSKI	Mme Sylvie PELTIER	M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Adeline HUET	Mme Alexa FISSEAU	Mr Pascal GUILLIER
	M Claude DAGUZAN	M. Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EXCUSES	M. Jean-Michel CHIQUET		
ABSENTS			

*Mr CHIQUET Jean-Michel donne pouvoir à Mme RIBOUILLEAULT Dominique*

Secrétaire de séance : Mr DAGUZAN Claude

Rappel de l'ordre du jour :

**Ordre du jour** :

- **Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 16 Octobre 2024**
- **Présentation d'une feuille de route du Conseil Municipal**
- **DPU**
- **Bâtiments communaux :**
  - o **Audits énergétiques sur les bâtiments communaux**
  - o **Logements communaux Rue Pierre Cuillier**
  - o **Ancien Matériel éclairage bâtiments publics**
- **Eglise :**
  - o **Fondation du Patrimoine**
  - o **Choix d'option dans les travaux (fonctionnement de la cloche)**
  - o **Nettoyage de l'église**
- **DETR 2025**
- **Rénovation éclairage public ZI du Puits**
- **Halle producteur :**
  - o **Convention pour le distributeur à pain**
  - o **Devenir du local**
- **Matériel informatique / télécopie :**
  - o **Devis Konica Minolta (copieur, sauvegarde, logiciel de gestion...)**
  - o **Info Devis ISP (écran de projection, contrat de maintenance...)**
- **Vidéoprotection : Devis pour la salle des Fêtes**
- **Assainissement : Schéma directeur / subvention agence de l'eau**
- **Informations et Questions diverses**

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024 ET SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Pinçon ouvre la séance à 20h32. Elle fait l'appel, il est noté que M. Jean-Michel Chiquet est absent excusé et donne procuration à Mme Ribouilleault.

Madame Pinçon demande à l'assemblée si le dernier PV est approuvé.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 novembre est approuvé.

M. Daguzan se propose comme secrétaire de séance. Mr Daguzan est désigné comme secrétaire de séance.

Madame Pinçon rappelle de l'ordre du jour.

## PRESENTATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Pinçon présente la feuille de route du Conseil municipal. Il s'agit d'un tableau dans lequel sont indiqués dans la première colonne les dossiers, ensuite les listes de tâches par dossier, puis « qui fait quoi », à quelle date, quelles sont les actions réalisées et à quelle date, ainsi que les décisions prises.

Madame Pinçon fait un point rapide de chaque dossier inscrit sur la feuille de route.

Pour l'Eglise, la fondation du patrimoine a été reçue afin de convenir d'une convention pour l'ouverture d'une cagnotte en ligne. La fondation du patrimoine s'occupe de tout, y compris de l'administratif. Pour les « généreux donateurs », leur donation est déductible des impôts à 60%. Concernant les subventions, nous pouvons également demander la DETR : les demandes se feront jusqu'en février 2025. Il faudra tenir compte cette année qu'il y aura peu de fonds et les communes pourront seulement déposer deux dossiers. Concernant l'Eglise, nous pouvons logiquement obtenir 40% de la DRAC, 20% de la région, plus de la DETR. Avant la réouverture de l'Eglise, il faudrait mettre en place un autre dossier dans les tableaux de suivi de route du conseil municipal, les bâtiments publics.

Nous avons inscrit dans le tableau plusieurs dossiers, plusieurs lignes, telles que les caméras, par exemple, ou la halle.

Au niveau des caméras, nous avons reçu la préfecture, qui nous a apporté quelques petites modifications. Concernant la caméra du hangar à l'intérieur, la commune n'était pas obligée de la déclarer, car c'est un lieu privé qui ne reçoit pas de public. Cela est identique pour la caméra à l'arrière de la mairie, qui ne filme pas le public, mais seulement l'entrée privée des salariés ou des élus. La préfecture nous demande de refaire un nouveau dossier, avec un rapport détaillé pour chaque caméra, ainsi qu'un IAPD, c'est-à-dire un dossier pour la protection des données. Cela sera fait dans le cadre de l'installation des nouvelles caméras qui seront mises éventuellement à la salle des fêtes.

Monsieur Évrard propose que les caméras soient accompagnées d'une alarme. Cela permettrait d'effrayer les cambrioleurs. Madame Fisseau répond qu'avec une alarme, ils ont le temps de voler et de repartir.

Madame Pinçon revient sur les caméras. La préfecture a exigé qu'il y ait un mot de passe par personne qui se connectera à l'application. Il faut aussi flouter l'accueil, la personne et l'ordi. Il faut également fermer l'abri informatique à clé et mettre la clé dans le coffre-fort et installer une armoire à la cantine, afin que le stocker soit mis en sécurité et que personne ne puisse y accéder.

Pour les autres points dans le tableau, tels que la halle et les logements sociaux, ils seront à l'ordre du jour dans la réunion d'aujourd'hui.

## DPU

Nous avons trois dossiers en DPU aujourd'hui.

- 2 Route des Frelleries
- 5 Grande Rue
- 12 Place de la Mairie

Après discussion, Madame Pinçon met le sujet au vote : concernant 12 place de la mairie, M. Évrard est pour préempter pour le local. M. Évrard informe l'Assemblée qu'il faudrait garder ce commerce pour en faire un lieu de vie pour le village. On aurait pu se donner les moyens afin de le réhabiliter.

12 Place de la Mairie : Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour, et une voix contre (Mr Évrard), une abstention (Mr Olsztynski).

2 Route des Frelleries et 5 Grande Rue : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter pour les biens cités.

## BATIMENTS COMMUNAUX / AUDITS ENERGETIQUES

Madame Pinçon fait la synthèse du dossier audits énergétique. C'est un dossier très volumineux qui a été fait par CDC Conseil Ingénierie. (Pour les bâtiments, groupe scolaire, mairie, salle des fêtes).

Plusieurs points sont évoqués, plusieurs solutions sont proposées pour améliorer la situation énergétique des bâtiments :

- *Les thermostatiques sur les radiateurs sont à changer*
- *Passage au LED au niveau de la cantine*
- *Isolation du plancher*
- *Isolation extérieure de la cantine*
- *Renforcement de l'isolation des faux plafonds*
- *Changement des menuiseries PVC qui commence à être obsolète*
- *Ventilation avec récupération d'énergie et batterie chaude*
- *Hôte de récupération à la cantine*
- *Isolation thermique extérieure*
- *Changement de chauffage en passant à une pompe à chaleur*

- *Installation de panneaux solaires sous forme d'ombrières...*

Mr Guillier demande où seraient disposés les panneaux solaires : est-ce qu'ils seraient sur le toit de l'école ? Est-ce qu'il n'y a pas des problèmes avec les ondes pour les enfants ? Mme Pinçon répond que non. Il n'y a aucune contre-indication à mettre des panneaux solaires sur la zone école. Mr Mingot ajoute qu'il n'y a pas d'effet néfaste.

CDC Conseil a proposé plusieurs scénarios. (1/2/3/4)

- Le scénario 2 : nous sommes actuellement classés en B et C et nous sommes actuellement classés en C / D en émission. Si l'on prend le scénario 2, on passerait en B et en A en émission.
- Le scénario 3 : cela ne vaut pas le coup en termes de dépense supplémentaire par rapport au gain énergétique.
- Le scénario 4 : inclut de la géothermie, ce qui engendrerait un fort coût au niveau des travaux.

Mr Évrard demande à quelle hauteur de subvention nous pourrions avoir droit.

Mme Pinçon répond que nous pourrions avoir droit à 50% pour les bâtiments communaux et cela pourrait être augmenté pour le groupe scolaire, 70 voire 80%.

Pour le dossier mairie : en termes d'audit énergétique, CDC Conseil propose l'installation d'une PAC.

Cela permettrait au bâtiment de passer un classement en C.

Pour la salle des fêtes : il est proposé la régulation du chauffage, le passage aux LED, le changement des menuiseries extérieures, pose d'une sonde CO2 ventilation, installation d'une PAC, installation d'une ventilation, installation de panneaux photovoltaïques.

Le scénario numéro 2 serait le plus intéressant : il permettrait une forte économie en chauffage, environ 9000 euros par an.

Mme Pinçon explique à l'assemblée qu'il n'y aura pas de vote sur les travaux aujourd'hui, mais juste voter sur le principe et sur le scénario. Le choix des scénarios permet de projeter les budgets à 5-6 ans. Le scénario 2 est le plus judicieux.

Mme Manceau demande pourquoi ne pas prendre le 3.

Mme Pinçon répond que le 2 est beaucoup plus rentable. La dépense est moindre et l'économie serait à peu près égale au n°3.

Mme Pinçon ajoute que si l'on valide ce soir le scénario n°2, la collectivité pourrait déjà faire des appels d'offres et des devis, afin de voir sur quoi on peut partir.

Mr Evrard répond que si l'on a 50 à 60% de subventions, cela serait bien dans ce contexte.

Mme Manceau demande quelle est la priorité en termes de bâtiment : est-ce l'école ?

Mme Pinçon répond affirmativement et explique que malgré le gros gain qui pourrait être apporté à la salle des fêtes, l'école reste prioritaire par rapport aux pertes d'énergie.

Mme Fisseau revient sur les panneaux solaires : est-ce que la commune investit ou laissons-nous une société gérer directement la pose des panneaux solaires ?

Mr Daguzan demande si l'on est d'accord ce soir sur le scénario, est-ce que l'on fait une demande de subventions sur la globalité ?

Mme Pinçon répond négativement, la demande sera faite par tranche (chaque année).

Mme Fisseau complète qu'il faut aussi que la commune se positionne financièrement, car les coûts des matériaux sont sans cesse en augmentation et les subventions diminuent. Si l'on valide maintenant des devis et des coûts, cela permettrait de bloquer tous les prix.

Mme Pinçon explique que si l'on considère tous les travaux, églises, outils énergétiques, bâtiments communaux, il faudra sûrement prévoir un emprunt sur le long terme, car cela engendre un coût important.

Mr Bruneau complète que le taux d'emprunt du prêt serait peut-être plus intéressant par rapport à l'inflation et à l'augmentation des matériaux à l'avenir.

Mme Fisseau ajoute que c'est à vous, en s'adressant à Mme Pinçon, de nous dire comment la commune doit avancer financièrement.

Mme Pinçon répond qu'en regardant loin et longtemps à l'avance, cela permet de mieux étudier les dossiers et de se projeter financièrement.

Mr Olszynski interroge Mme Pinçon sur les photovoltaïques et la revente de surplus d'électricité.

Mme Pinçon explique que si nous payons nous-mêmes les panneaux, c'est nous, commune, qui revendons l'électricité.

Mr Olszynski répond qu'aujourd'hui il n'est pas valable de revendre l'électricité.

Mme Pinçon interroge l'assemblée pour savoir si l'on doit valider le scénario numéro 2, le plus intéressant.

Mme Manceau demande si les panneaux photovoltaïques sont inclus dans le scénario numéro 2.

Mme Pinçon répond que l'on étudiera les deux options, avec et sans.

Mme Pinçon explique qu'il serait bien de créer un groupe au travail sur les audits énergétiques et sur les bâtiments communaux.

Le groupe de travail sera composé de : Mr Bruneau, Mr Daguzan, Mr Olszynski, Mme Fisseau, Mr Mingot, Mme Ribouilleault.

Mme Pinçon demande à l'assemblée de voter le scénario de leur choix et s'ils sont d'accord ou pas pour partir sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, et 2 abstentions (Mme Ribouilleault et procurateur Mr Chiquet) décide de valider le scénario n°2 de CDC Conseils pour les audits énergétiques des bâtiments communaux.

## BATIMENTS COMMUNAUX / LOGEMENTS LOCATIFS RUE PIERRE CUILIER

Mme Pinçon interroge l'Assemblée : que fait-on des logements communaux car Sarthe Habitat n'est pas acheteur ? Est-ce qu'on les vend ? Est-ce qu'on les garde ? Est-ce qu'on les rénove ? Plusieurs possibilités.

Mme Pinçon explique qu'en 2023, différentes études ont été faites sur les logements communaux : Fondasol (étude du sol) et Socotec (étude de bâtis). Suite aux études, un logement mérite des travaux rapidement pour renforcer sa ceinture au sol et ses fondations. Un autre a des fissures un peu plus légères.

Mme Fisseau demande si l'assurance ne peut pas intervenir dans ses travaux.

Mme Pinçon répond que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de CatNat' (catastrophes naturelles) pour reconnaître que ces fissures sont liées à un phénomène de catastrophe naturelle.

Mme Pinçon pose la question « de que fait-on de ces logements ».

Mme Fisseau répond que vendre en l'état cela peut être dangereux car les gens ne feront pas forcément les travaux.

Mme Manceau complète qu'il n'a jamais été fait de gros travaux sur ces logements depuis 20 ans.

Mme Pinçon explique que les collectivités n'ont pas pour vocation de gérer les logements. Il faut laisser cela à des spécialistes comme Sarthe Habitat ou la Mancelle d'habitation qui sont spécialisés pour la réhabilitation et ainsi que la location des logements sociaux.

Mme Pinçon ajoute que les règles sociales sont de plus en plus strictes et qu'il existe plusieurs possibilités pour les vendre : dans un premier temps, le locataire en place est prioritaire. S'il ne souhaite pas acheter, cela peut être vendu à un ascendant ou un descendant. Ensuite, la demande de vente est envoyée dans tout le département et puis dans toute la France. Dans la plupart des communes, ce sont souvent des investisseurs avec des règles de location précises qui investissent dans les logements.

Mme Pinçon estime que le coût des travaux suite aux fissures est d'environ 80 000 €.

Mme Fisseau demande si on doit faire les travaux avant de vendre ou pas.

Mme Pinçon répond que le coût des travaux peut être déduit du prix de vente du logement.

Mme Pinçon explique que la vente peut aussi avoir lieu en lot ou partiellement.

Mme Ribouilleault demande si un particulier peut éventuellement acheter en lot.

Mr Guillier demande si on peut vendre avec les locataires.

Mr Daguzan dit qu'avant toute chose et avant de tout prévoir, il faudrait d'abord demander des devis pour la maison 4 et 8.

Mme Manceau explique qu'il faudrait avant tout connaître le coût des travaux.

Mme Fisseau précise qu'on peut également voir avec les locataires actuels.

Mme Pinçon explique que :

- Dans un premier temps, on voit avec les locataires en place avec une décote
- Dans un second temps, on demande des devis pour les logements 3 / 4 et 8
- Puis, vente au turn-over (lors du départ d'un locataire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder comme expliqué ci-dessus : devis pour réparation, puis vente au turn-over.

## ANCIEN MATERIEL ECLAIRAGE BATIMENTS PUBLICS

Mme Pinçon explique que Mr Chalot (électricien) est actuellement en train de procéder aux changements des luminaires dans l'ensemble des bâtiments communaux. Que fait-on de l'ancien matériel ? Déchèterie ? Ferrailleur ? Réutilisation ? Don ? Vente ?

Mr Daguzan demande s'il n'y aura pas un problème de législation pour la revente ? Conformité ?

Mme Fisseau précise qu'il y a un ferrailleur sur la commune.

Mme Manceau demande si l'électricien ne pouvait pas être intéressé ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre (Mme Ribouilleault), 1 abstention, de choisir l'option ferrailleur pour le recyclage des anciens luminaires.

## EGLISE / FONDATION DU PATRIMOINE

Mme Pinçon explique qu'ils ont reçu la fondation du Patrimoine pour le projet de restauration de l'église. La fondation du Patrimoine propose un partenariat pour la mise en place d'une collecte publique (flyer, journaux, réseau, manifestation, concert...).

Mr Daguzan demande qui s'occupera des flyers ?

Mme Fisseau explique qu'on pourra également proposer des manifestations telles que des concerts, des expositions ...

Mme Pinçon explique qu'il faudrait mettre en place un groupe de travail pour aller chercher des manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec la fondation du Patrimoine.

## EGLISE / NETTOYAGE EGLISE

Mme Pinçon rappelle au conseil municipal que pour la réouverture de l'église, il serait bien de procéder à son nettoyage. Il faut définir les modalités, qui procèdera au nettoyage, agents, journée citoyenne ?

Mme Pinçon complète que Mme Ramat, architecte souhaite commencer les travaux après l'été 2025.  
Mme Fisseau ajoute qu'il faudrait commencer avant les futures élections (2026) pour acter le dossier de réhabilitation.  
Il est acté de mettre en place une journée nettoyage élu le samedi 8 mars 2025 et une journée citoyenne le samedi 29 mars 2025.

#### EGLISE / DEVIS REHABILITATION MME RAMAT

Mme Pinçon explique que Mme Ramat, propose une option à son devis concernant la cloche à la volée pour un montant de 14500€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'option de la cloche à la volée pour un montant de 14 500 € HT.

#### DETR 2025

Mme Pinçon explique que nous avons reçu les modalités de la DETR 2025 :

- évolution des dates d'appel à projets : du 4/12/2024 au 7/02/2025 ;
- 2 demandes de subvention maximum pourront être déposées par chaque collectivité ;
- possibilité, pour les dossiers 2024 basculés en statut "classé sans suite" par les services de l'État, de demander le réexamen du dossier au titre de la campagne DETR DSIL 2025. Dans ce cas, vous veillerez à actualiser l'ensemble des champs de la *démarche simplifiée* ainsi que les documents.

Mme Pinçon demande si le conseil municipal est d'accord pour déposer une demande de subvention DETR 2025.

Mr Daguzan demande pour quels dossiers ?

Mme Pinçon répond pour l'église et les audits énergétiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable pour le dépôt d'un dossier de DETR 2025.

#### RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ZI LE PUIITS

Mme Pinçon présente un devis de l'entreprise Citeos pour la rénovation de l'éclairage public au niveau de la Zone du Puits pour un montant HT de 4939.00 €.

Mme Fisseau pose la question de la compétence de la CCLLB ?

Mme Pinçon répond on paie les travaux, ils touchent les recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Citeos pour un montant de 4939.00 € HT.

#### HALLE COMMERCIALE / DISTRIBUTEUR A BAGUETTES

Mme Pinçon présente le projet de convention avec le boulanger pour le distributeur à baguette.

Il est apporté plusieurs corrections :

Mr Daguzan propose d'écrire « contrat gratuit pour 1 ou 2 ans ferme, puis ensuite faire un contrat ».

La durée proposée est 1 an.

Mme Fisseau demande si le distributeur est réfrigéré, Mme Pinçon répond qu'il n'y a pas besoin.

#### HALLE COMMERCIALE / DEVENIR DU LOCAL / LOCATION

Mme Pinçon explique, que dans le cadre de la location, la commune avait délibéré 7.20/m<sup>2</sup>. Le local a une surface de 29.68m<sup>2</sup>, soit 213.69 € /mois sans charges. Quel loyer peut-on envisager ?

Mme Fisseau propose de mettre à disposition gratuitement le local pendant 6 mois, cela permettrait d'attirer des commerçants, des indépendants. (Par exemple, boutique à l'essai...)

Mr Daguzan demande si l'on a une idée du type de commerce ? Et si ce sera un bail commercial de 3 / 6 / 9 ans ...

Mme Pinçon répond que ce serait peut-être une profession dans le paramédical, plus précisément le « bien-être ».

Mr Daguzan demande quelles sont les charges à prendre en compte ?

Mme Pinçon répond les charges en électricité, eau, assainissement, redevance poubelle ...

Mme Pinçon explique qu'on peut partir sur un bail renouvelable et révisable tous les 3 ans.

Mme Fisseau demande quels sont les moyens pour faire connaître ce local ?

Mme Pinçon répond par la signalétique, les agences, le bouche à oreille, les réseaux sociaux ...

IL est proposé 213 € pour le montant du loyer.

Mr Guillier trouve cela un peu cher.

Mme Fisseau propose 200 € pour arrondir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Huet Adeline), 2 abstentions (Sylvie Peltier, Sylvie Manceau) de mettre une gratuité de 6 mois pour le local puis un loyer de 200 € hors charges.

#### DEVIS KONICA MINOLTA

Mme Pinçon présente une proposition de contrat de la société Konica Minolta pour le parc d'impression + sauvegarde. Actuellement, nous avons un contrat avec Rex Rotary pour un montant trimestriel de 2243.00 €HT qui comprend le copieur de la mairie, le copieur de l'école, la sauvegarde informatique et la GED. Konica Minolta propose un contrat à 1685 € HT par trimestre comprenant le copieur de l'école, le copieur de la mairie, la sauvegarde, une GED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de Konica Minolta aux conditions évoquées ci-dessus.

#### DEVIS IPS / ECRAN DE PROJECTION

Mme Pinçon présente plusieurs devis de la société IPS :

- Devis pour un écran de protection pour la salle de Conseil municipal 3560.00 € HT
- Devis pour une webcam 58.300 € HT
- Devis pour un contrat de maintenance ordinateur 30 € par mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, valide les 3 devis de la société ISP cités ci-dessus.

#### DEVIS ADE FRANGEUL CAMERA SALLE DES FETES

Mme Pinçon présente 2 devis pour la vidéoprotection :

- 1 devis pour l'installation de 3 caméras de vidéoprotection à la salle des fêtes 3383.90 € HT
- 1 devis pour l'installation de 3 caméras de vidéoprotéctions avec lecture de plaque à la salle des fêtes 4316.90 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis pour l'installation de caméras avec lecture de plaques pour un montant de 4316.90 €HT.

#### ASSAINISSEMENT / SUBVENTION AGENCE DE L'EAU / SCHEMA DIRECTEUR

Mme Pinçon donne la parole à Mr Perroux.

Mr Perroux explique que le dossier n'est pas encore complet, et qu'il faudra délibérer au prochain conseil.

#### PERSONNEL

Mme Pinçon explique qu'en juillet 2024, le conseil municipal a délibéré pour le CIA en actant une grille de critère avec un montant maximal pour un temps complet à 250 €.

Mme Pinçon propose de modifier le montant ou les modalités, afin que des agents à temps incomplet puissent être récompenser.

Mme Pinçon propose le montant de 700 €.

Mme Fisseau propose d'enlever la notion de prorata, compte tenu des temps incomplet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de 400 € maximum pour un agent non encadrant, 500 pour un agent encadrant, ces montants ne seront pas proratisés en fonction du volume horaire.

#### INFORMATIONS DIVERSES

- Document unique : le CDG72 nous obligent à désigner un ou plusieurs assistant de prévention. Il est proposé un agent technique et un agent administratif, à savoir Mme Champfaily et Mme Cheux (à défaut Mme Gibé, si refus de Mme Cheux)
- Demande de subvention Ecole pour la fresque : subvention qui sera vu le mois prochain.
- Bégainage : Suite au conseil d'administration, le bégainage compte augmenter le montant la redevance payée chaque mois par les locataires, afin d'éviter cette augmentation, la commune propose de verser une subvention de 1000 € à

l'association Béguinage Luceau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le versement d'une subvention de 1000 €.

- Fleurissement : La commission Fleurissement ne s'est pas réunie cet été, il est proposé de récompenser les inscrits pour un montant unique de 30 €.
- Fin de séance à 23h39.

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2024			
Mr CHIQUET Jean-Michel		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme PINÇON Fabienne		Mme HUET Adeline	
Mr PERROUX Arnaud		Mme FISSEAU Alexa	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mr GUILLIER Pascal	
Mr MINGOT Michel		Mr DAGUZAN Claude	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr EVRARD Daniel	
Mr OLSZTYNSKI Bernard		Mr BRUNEAU Pascal	
Mme PELTIER Sylvie			